

L'Alliance Nationale

Deschamps Riv. A. Ph.
Gouder-Mouton 114
Rue St. Denis

DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"
Vincit Concordia Fratrum

Vol. XV, No. VIII

Montréal, Aout 1909.

50 cts par an

LE CONCOURS DES OFFICIERS DE CERCLES

Nous sommes heureux d'annoncer à nos confrères qu'il se fait un travail effectif dans les cercles et les bureaux de perception. Grand nombre d'officiers, fidèles au devoir, ont entendu la voix du Président Général et lui ont adressé et lui adressent tous les jours des cartes de présentation de nouveaux sociétaires. Le Président Général a eu une heureuse inspiration en s'adressant, comme il l'a fait, au mouvement de l'état major de la société, dans le concours de recrutement qui se poursuit, et il a droit à nos plus sincères félicitations. C'est bon, de temps à autre, que le chef fasse appel à ses lieutenants, relève les courages, réveille les énergies au repos et inspire ainsi une nouvelle ardeur au coeur de ses collaborateurs.



M. J. A. PARADIS,
Président de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur,
Substitut de Distric, à Québec.

Dans sa lettre circulaire du 14 juin, le Président Général avait manifesté son intention de publier dans la revue du mois d'août les noms et titres des officiers qui lui auraient adressé des cartes de présentation. Comme nous venons de le dire, il lui arrive tous les jours de nouvelles cartes. Sous les circonstances, il croit devoir différer au mois de septembre la publication de ce rapport. De cette manière, nous pourrions mieux grouper sur un tableau d'honneur les officiers de chacun des cercles et bureaux de perception qui, répondant au vibrant appel du Président Général, auront recruté de nouveaux confrères pendant le concours qui se terminera avec le mois d'août. Les officiers de cercles et de bureaux de perception ont l'oeuvre! le Président Général a foi en la sincérité de votre dévouement.

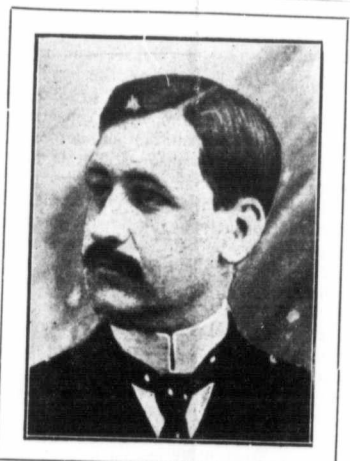
UN PARALLELE ORIGINAL

Un journal américain a publié récemment un article si piquant et si original, sur un sujet qui intéresse tous nos lecteurs que je ne résiste pas au plaisir de vous en donner la traduction. Lisez ce parallèle attentivement, il renferme une leçon qui pourra faire réfléchir plus d'un mutualiste.

"Vous possédez un chien?"

"Un beau chien, cela va sans dire, qui sautille de joie lorsque vous rentrez au domicile et qui joue avec les enfants sans jamais se fâcher!"

"Sans doute, vous le nourrissez bien et vous lui réservez un endroit confortable pour dormir, peut-être même lui avez-vous acheté un collier élégant?"



M. ERNEST BROSSARD,
Membre du Bureau Exécutif, qui vient d'être nommé gérant
d'une succursale de la Banque d'Epargne
à Ste-Cunégonde.

"En tout cas, c'est une bonne bête et vous en êtes fier."
"A merveille! Le chien est un excellent animal et vous avez raison d'en prendre soin."
"Maintenant, passons à votre femme."
"Vous lui procurez la nourriture, un logis, des vêtements; vous lui accordez, généreusement, tout ce qui lui est utile ou nécessaire. Franchement, on ne pouvait attendre moins de vous."
"Vous faites comme pour votre chien."
"Mais si vous n'accordez à votre femme ce que qui lui faut dans le présent, vous ne faites pas plus pour votre femme que pour votre chien, n'est-ce pas?"
"Le genre de soins que vous procurez aux deux peut différer, mais le résultat est le même. Vous donnez du confort à votre épouse l'animal est dans le même cas."

"Autrement dit, si vous croyez avoir fait tout votre devoir, lorsque vous ne vous occupez que du présent, votre épouse ne se trouve pas mieux traitée que votre chien."

"Non! Votre devoir n'est pas complètement rempli lorsque vous avez donné, à votre famille, un logement, de la nourriture et des habits. Il vous faut, en plus, la protéger dans l'avenir."

"Vous devez la mettre à l'abri du besoin, pour l'époque où vous ne serez plus là. Vous devez lui laisser quelque chose pour payer le loyer et la subsistance après votre décès."

"Si vous ne le faites pas, vous n'agissez pas même vis-à-vis votre famille comme vous agissez vis-à-vis de votre chien."

"Supposons que vous quittiez la ville pour longtemps et que vous fermiez votre maison, vous vous arrangeriez avec un voisin pour prendre soin de votre chien durant votre absence."

"Vous demanderez qu'on lui donne assez de nourriture et un endroit pour le coucher. Vous



M. J. A. DAUTH, M. D.,
Médecin-Examineur du Cercle Fabre,
Nommé médecin hygiéniste de la Cité de Montréal.

aimerez savoir qu'il ne souffrira pas, pendant que vous ne serez plus là?"

"Un jour, vous quitterez votre maison pour longtemps. Vous n'y reviendrez jamais."

"Quand ce jour arrivera-t-il! Nul ne le sait, mais il viendra inévitablement."

"Ne croyez-vous pas, que vous deviez faire, pour votre famille, ce que vous feriez pour votre chien: essayer de lui garantir la nourriture et l'abri durant votre absence?"

"Un certificat d'assurance vous en donnera le moyen."

"Auriez-vous le cœur moins tendre pour votre famille, que pour votre chien?"

Le type original de "Brother Jonathan" fut Jonathan Trumbull, gouverneur du Connecticut, lors de la guerre de l'Indépendance.

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

- 1—Si vous êtes certain de ne pas mourir.
- 2—Si vous avez l'espoir de vous assurer pour rien.
- 3—Si vous savez que vous n'avez pas assez de constance pour maintenir votre assurance en force.
- 4—Si vous avez besoin de tout votre argent pour votre tabac et votre gin.
- 5—Si c'est votre famille qui vous fait vivre.
- 6—Si vous êtes assez égoïste pour croire qu'après votre mort, les autres n'auront plus besoin de rien.
- 7—Si cela vous plaît que vos enfant soient dans la misère, lorsque vous ne serez plus au milieu d'eux.
- 8—Si cela vous amuse de penser que vous irez au ciel pendant que votre veuve et vos orphelins prendront le chemin de l'hospice.

EDUCATION MUTUALISTE

Nous empruntons du "Fraternal Union" le passage suivant d'un rapport de M. Barry, commissaire des Assurances du Michigan. Le Commissaire y parle de la campagne éducative faite par un grand nombre de sociétés américaines, sinon toutes, au sujet de la rectification de leurs tarifs! Ce qu'il en dit peut être lu avec avantage par les mutualistes canadiens.

"Le Commissaire remarque avec une vive satisfaction les dispositions croissantes de la part des sociétés de secours mutuels de se donner des bases financières plus solides. Les discussions qui se sont faites sur la nécessité d'avoir des taux adéquats, ou, pour parler d'une manière plus appropriée de l'accumulation de réserves adéquates donne lieu d'espérer que la meilleure classe de ces sociétés demandera prochainement une législation qui assurera leur perpétuité. Nous pouvons dire que la fin des sociétés qui ne prendront pas des mesures efficaces sous ce rapport, soit volontairement ou comme résultat de l'action de l'état, s'énonce fatalement."

Cette invitation du Commissaire des Assurances du Michigan aux sociétés américaines de recourir à l'Etat pour faire adopter une législation dans le sens indiqué plus haut ne fait que suivre l'action prise par le Congrès National Fraternel sur la matière. En effet, à sa session de 1907, à Buffalo, ce congrès, représentant au-delà de 4,000,000 de mutualistes, adoptait une résolution formelle, priant les différentes législatures, d'adopter une loi uniforme, et ayant pour effet de contraindre les sociétés à ne charger, au minimum, les taux de contributions qui ont été préparés sous la surveillance du congrès par des actuaire de son choix.

Cette question est de la plus haute importance pour les sociétés de secours mutuels et mérite d'être considérée sérieusement dans notre province.

ENCYCLOPEDIE

Un juge de la cité de Londres a ordonné le paiement d'une dette de 10 livres sterling contractée envers un prêteur, à raison de un penny par mois. Dix livres valant \$50, c'est à peu près dans deux cents ans que la dette sera tout à fait éteinte!

NOUS SOMMES TROIS MILLIONS

A travers toutes les vicissitudes de la politique, les 65,000 de colons abandonnés par la France sont devenus un peuple de trois millions, unis par la communauté de la foi, de la langue et des aspirations autant qu'à aucune autre époque de leur histoire.

Dans la province de Québec, dans l'Ontario, dans les provinces maritimes, l'élément anglais qui devait les submerger il y a longtemps, s'efface aujourd'hui devant la marche ascendante des nôtres.

Les colonies que notre race jetait cependant vers le Sud,—ces colonies d'émigrés qui devaient, elles aussi, périr au premier jour—sont devenues des groupes puissants et vivaces. Dans la Nouvelle-Angleterre et le New-York, où nous étions rien, il y a cinquante ans, nous formions 4 pour cent de la population totale en 1871, et 7 pour cent lors du dernier recensement.

Dans le New-Hampshire, le Vermont et le Rhode-Island, nous formons plus d'un cinquième de la population totale, et notre situation n'est pas moins avantageuse dans de grandes régions du Massachusetts, du Maine et du New-York.

Les cinq-douzièmes de la population canadienne-française habitent aujourd'hui les Etats-Unis.

Dans les Etats du Nord-Est, avec les Français, les Alsaciens, les Belges et les Suisses, ils forment un groupe compact d'un million de catholiques de langue française.

Au commencement du siècle prochain, en admettant même une diminution considérable dans le taux d'augmentation de notre race, nous serons 25,000,000 d'âmes, dont la moitié se retrouvera dans l'Est et le Nord des Etats-Unis. Peut-être la race sera-t-elle réunie sous le même drapeau; mais, à tout événement, nous serons alors une puissance et nul ne saurait l'empêcher.

Dans quel sens cette puissance s'exercera-t-elle?

C'est à ceux qui dirigent aujourd'hui cette puissance naissante qu'incombe la responsabilité de répondre.

Les émigrés ont depuis longtemps donné les preuves de leurs excellentes dispositions naturelles. En restant fidèles à la langue de leurs pères, ils sont restés fidèles aux traditions de foi et d'ordre qui s'y rattachent. Là seulement où ils se sont trouvés dans l'impossibilité de perpétuer leur organisation nationale, là seulement où on a voulu, par des empêchements arbitraires, amoindrir leur patriotisme, trouve-t-on des aspects parmi eux.

Dans nos paroisses canadiennes, les petits-fils des premiers émigrés se retrouvent combattant pour la foi et pour l'idée française avec autant d'ardeur que les premiers arrivés.

Sans vouloir établir des comparaisons odieuses, on peut dire que si les autres immigrants catholiques qui sont venus aux Etats-Unis depuis un siècle avaient été aussi fidèles à leur religion que les Canadiens-Français, on compterait aujourd'hui le double du nombre de catholiques en ce pays. C'est l'engouement pour la langue des Anglo-Saxons et pour les idées qui s'y rattachent, qui a été fatal à la foi de tant de descendants d'immigrants catholiques.

Fiers de leurs progrès passés, les Cana-

diens-Français ne doivent pas s'attarder dans de vaines récriminations. Ils sont résolus à rester fidèles à eux-mêmes, fidèles à la fille aînée de l'Eglise dont ils s'honorent de descendre. Conscients de leur force, ils sauront remplir leurs devoirs de catholiques et de citoyens américains; mais ils sauront aussi faire valoir leurs droits. Ayant été à la peine ils veulent être aux honneurs et, pas plus que leurs pères, ils n'admettront qu'on leur impose jamais l'apostasie nationale comme condition de leur entrée dans aucune des sphères d'action religieuse, politique ou sociale.

T. ST-PIERRE.

NOTRE PARLER FRANCAIS

Quel charme pour un Canadien, en France d'entendre parler sa langue avec un sentiment esthétique qui sait tirer de cet instrument merveilleux toute l'harmonie, la grâce et la force dont il est susceptible! Pour nos oreilles, c'est une vraie musique. On sent l'art aussi raffiné qu'inconscient—résultat de l'éducation familiale—qui sait donner aux mots, voire à chaque syllabe, leur valeur propre, et accentuant celui-là ou celle-ci pour les détacher des autres, et les mettre en relief. Même chez les enfants, la langue résonne comme un chant d'oiseau, selon un rythme qui semble appris, mais qui n'est que l'effet de l'exemple répandu dans l'air ambiant. Que de fois je me suis arrêté dans les jardins publics pour écouter, émerveillé ce gazouillis où les paroles enfantines s'envolent, claires, dans de petites phrases légères, impeccables au point de vue de la grammaire. Ce n'est pas ici que les pères et mères s'appellent poupa et mouman!

Il y a tant de différence entre le parler de Canada et celui de France, que c'est à se demander si c'est bien la même langue que l'on parle à Québec et à Paris? Le fond est bien le même; il est presque naïf de le dire, mais quelles dissemblances dans les inflexions, les assonances, enfin dans la mise en oeuvre de l'idiome! Sortant un jour d'une boutique à Paris, avec un ami, une domestique nous dit bonjour d'une façon qui provoqua chez moi de nous cette réflexion à laquelle l'autre ne contredit pas: "Dire que pas une personne de plus instruites chez nous ne pourrait dire ce mot avec la même grâce et la même inflexion! Et pourtant les Français de France et ceux du Canada ont dû parler un jour le même langage!"

Comment cet écart s'est-il produit? De quel côté la langue s'est-elle transformée? Est-elle restée stationnaire? Quelles influences ont poussé au mouvement d'un côté, et étalé l'inertie de l'autre? L'observation nous justifie de croire que la situation spéciale, suite de la séparation avec la France, a immobilisé notre idiome. Sous le régime anglais les Canadiens se sont cantonnés à la campagne.

Durant soixante ans, l'isolement du côté de la France fut complet; aucun rayon foyer principal de la langue ne rayonnait jus qu'aux rives du Saint-Laurent. Il en est résulté que pour la langue parlée, nous en sommes restés au dix-huitième siècle. Comme cela nous semble apparent lorsqu'on lit la grammaire de Restaut (1759) qui nous a réglé que celle de Chapsal ou de Larousse

N'est-ce pas
tracer cette
cette heure
"astheure,"
la vôtre, et

C'est où
chez les ou
le pire lang
glais auxqu
sions techn
ce française,
ation. Nou
soient estom
oreilles les e
emballées de
dits! Il y a d
des villes—h
—des person
s'observent.
chie, même c
truction.

Depuis vi
aspirants au
bonne aux ca
çais quelques
venant que
alors, défilent
me "badrer"
Ces horreurs
français! Il n
gler les plus
dans un cour
des écoles. U
ves, et aussi
C'est enco
parle le meil
comparaison
tournerai plu
d'autrefois s'e
à l'abri de tou
porant des lo
besoins nouve
jour d'hui, on
susposés à ve
l'effurer, à la
Ces amis de le
têche, car l'inc
les dangers, le
pourquoi il fau
être qui monte
un domaine na
elles recrues.

LEXAMEN M

—Devoirs du

Les devoirs
examinateur so
vers qui s'impo
de sa part des
responsabilités
De son approba
pendent la sta
tin qui l'emple
faut que dar
dans ses relatio
pleusement h
passe un jug
cette et que son

N'est-ce pas pour nous que Restaut semble tracer cette règle: On écrit "cette maison," à cette heure," et l'on prononce "ste maison" "astheure," ou bien encore on écrit "la nôtre, la vôtre, et l'on prononce la note, la vote?"

C'est dans la population peu instruite et chez les ouvriers de nos villes que se parle le pire langage. Le contact constant des Anglais auxquels ils empruntent leurs expressions techniques, en leur donnant une désinence française, aide à la plus regrettable déformation. Nous comprenons que les Français soient estomaqués lorsque retentissent à leurs oreilles les expressions baroques trop connues, émaillées de baptême, de torieux et de maudits! Il y a dans les classes élevées, instruites, des villes—hommes de profession, négociants, —des personnes en assez grand nombre qui s'observent. Au-dessous d'elles, c'est l'anarchie, même chez les gens d'une moyenne instruction.

Depuis vingt ans, je suis examinateur des aspirants au service civil. Chaque année je donne aux candidats comme exercice de français quelques phrases à corriger, en les prévenant que j'y glisse des barbarismes. Et alors, défient sous leurs yeux des mots comme "badrer", "canceller", "maller", "job". Ces horreurs sont acceptées comme pur métal français! Il me semble que l'on devrait épingle les plus frappants de ces barbarismes dans un court recueil pour le distribuer dans les écoles. Un tel ouvrage éclairerait les élèves, et aussi certains instituteurs.

C'est encore dans nos campagnes que l'on parle le meilleur français. Sur ce terrain la comparaison avec les paysans de France tournerait plutôt à notre avantage; la langue d'autrefois s'est conservée relativement pure, à l'abri de toute déformation, mais en s'incorporant des locutions locales créées par des besoins nouveaux. Jamais aussi, autant qu'aujourd'hui, on n'a vu les hommes d'études plus disposés à veiller aux intérêts de la langue, à se réputer, à la défendre contre l'invasion. Ces amis de leur pays ont devant eux une rude tâche, car l'indifférence de la masse multiplie les dangers, les chances d'anglicisation. C'est pourquoi il faut souhaiter que le bataillon sacré qui monte la garde autour de cette partie du domaine national fasse sans cesse de nouvelles recrues.

A. DECELLES.

EXAMEN MEDICAL

ET L'ASSURANCE-VIE

(Suite)

I.—Devoirs du Médecin Examineur envers la mutualité

Les devoirs qui incombent au médecin examinateur sont nombreux. Les intérêts divers qui s'imposent en assurance nécessitent de sa part des qualités supérieures. Il a des responsabilités sérieuses envers la mutualité. De son approbation et de sa recommandation en est dépendent la stabilité et la sécurité de l'institution qui l'emploie. Pour arriver à cette fin, il faut que dans l'exercice de sa charge et dans ses relations avec la mutualité il soit scrupuleusement honnête et consciencieux qu'il possède un jugement sain; qu'il soit perspicace et que son éducation médicale soit des

meilleures. Une institution dont le département médical manquerait de connaissances appropriées et qui serait à la merci de médecins peu scrupuleux et malhonnêtes, serait assurée de sa perte à brève échéance. Le médecin examinateur doit donc être le "vir probus" et le "vir doctus", sous tous rapports.

Il arrive souvent qu'un médecin peut être parfaitement intègre et honnête et n'avoir par les connaissances, l'entraînement voulus pour juger et apprécier la valeur d'un risque en assurance. Cette étude de l'assurance-vie au point de vue médical est devenue, aujourd'hui, une des spécialités de la médecine. Le médecin peut avoir une idée d'ensemble des lois qui régissent la vie de l'homme, mais lorsqu'il faut qu'il juge, dans tous ses détails, de la valeur physique et morale d'un sujet, il lui faut alors des connaissances spéciales que, seules des études particulières et l'expérience, peuvent donner. Ces connaissances il les acquiert, non seulement par son savoir médical, mais encore à la suite de nombreuses observations que son expérience développe, de plus en plus, à mesure qu'il a examiné un plus grand nombre de sujets. Son jugement et son tact sont souvent mis à l'épreuve et il doit s'en servir surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier les habitudes, l'occupation, le genre de vie, l'histoire de famille, l'état physique et moral de l'assuré, et de plus juger des conséquences de maladies et d'accidents antérieurs. De son appréciation dépendra la décision du médecin reviseur.

La mutualité s'attend donc à ce que le médecin examinateur mette à son service tout son savoir et son intégrité. Il lui faut aussi le courage de ses convictions et ne pas craindre à l'occasion de déplaire. Nous ne demandons pas au médecin examinateur de sacrifier ses intérêts matériels au profit des sociétés de secours mutuels, mais ce que nous exigeons c'est que lorsqu'il rencontre des sujets qui n'offrent pas les garanties voulues, il ait le courage de le déclarer; il est si facile d'en informer confidentiellement le médecin reviseur.

Lorsque les sociétés médicales des différents districts de la province se sont entendues pour fixer les honoraires de l'examen médical des sociétés de bienfaisances, l'Alliance Nationale a été la première à reconnaître le bien-fondé de cette demande. Elle est donc en mesure d'exiger que son examen soit bien fait puisqu'elle paie l'honoraire demandé.

Il est encore une autre occasion où le médecin examinateur peut être utile, c'est lors des déclarations que lui font les assurés. S'il se présente quelques réponses ambiguës et incompréhensibles, il doit intervenir et aviser le sujet d'avoir à répondre d'une manière claire, précise et véridique. Le risque qu'assume nos sociétés de secours mutuels est d'autant plus grand qu'il comprend non seulement une assurance de dotation, mais souvent encore des bénéfices en maladie. De là l'importance et la nécessité d'être bien renseigné sur le mérite du risque à prendre.

Le médecin examinateur, lorsqu'il le peut, doit aussi faire part des observations qu'il a recueillies sur le risque moral d'un assuré. Un sujet peut avoir une bonne santé, une histoire de famille excellente, mais son genre de vie aura pour effet, dans un avenir prochain d'amoinrir la valeur de son risque.

Nous vivons à une époque où les exigences,

les extravagances, le vice, même le crime doivent avoir une influence marquée en assurance sur la vie. L'on s'use trop vite et tout paraît converger vers une diminution sensible de la durée de l'existence. Il y a encore la lutte pour la vie, le tourbillon des affaires, l'ambition des richesses, toutes ces choses minent l'homme, le rendent neurasthénique et impotent. Un sujet qui vivrait dans une semblable atmosphère ne serait certainement pas un bon risque. Si le médecin-examineur rencontre de tel sujet, il doit en avertir le médecin reviseur.

Il est arrivé de recevoir des examens incomplets, imparfaits et dont l'ensemble dénote chez le médecin-examineur une insouciance et une négligence des plus déplorables. Cela est certainement dû au fait que l'on ne se rend pas compte de la responsabilité de sa charge. Pour un tel médecin, l'examen médical est une chose de routine, sans importance; il se soucie peu des engagements et des responsabilités que la mutualité a contractés, et peu lui importe que celle-ci soit ou non, en état de remplir ses obligations. Parfois, l'on se demande si cette négligence ne frise pas la malhonnêteté. A tout événement, l'assurance sur la vie est certainement peu protégée lorsqu'elle confie ses intérêts à des personnages si peu soucieux de leurs devoirs. Heureusement que l'Alliance Nationale n'a pas eu encore à son service de tels médecins-examineurs. Nous devons donner crédit à nos médecins-examineurs pour la moyenne peu élevée de mortalité de notre association.

Dans le cours d'un examen, l'on constate quelques fois que certains détails échappent à l'attention du médecin-examineur. Le médecin reviseur, pour se renseigner, doit, alors, communiquer avec le médecin-examineur. Les renseignements demandés peuvent quelques fois paraître oiseux et inutiles. Au contraire, ce que le médecin reviseur désire connaître, à son importance. Veuillez croire, que ce n'est pas pour le plaisir de correspondre qu'il dicte souvent de longues lettres. La conduite du médecin-examineur est de faciliter, en toute circonstance, la tâche du médecin reviseur et le meilleur moyen pour arriver à ce but, c'est de lui fournir tous les renseignements nécessaires, afin qu'il puisse se prononcer d'une manière judicieuse. Que l'on se prête donc de bonne grâce lorsque des détails supplémentaires sont demandés, que l'on soit courtois et prompt à répondre à toute correspondance officielle.

En résumé, le médecin-examineur est l'aviseur de confiance de la société, et, comme tel, doit agir avec la plus grande honorabilité.

THEO. CYPHOT,

Médecin en Chef.

(A suivre)

ENCYCLOPEDIE

La municipalité de Liverpool a trouvé une solution très rémunératrice pour se débarrasser des ordures ménagères: elle les incinère et, du résidu de cette combustion—du "clinker" comme disent les Anglais—elle fait des trottoirs, des parapets de ponts et des maisons entières. Le "clinker", amalgamé à des ciments, donne, en effet, un produit très résistant. Les maisons "en ordures ménagères", n'ont pas moins de trois ou quatre étages.

**SAINT JEAN CHRYSOSTOME
ET SA MERE**

Chrysostome fut élevé dans la foi chrétienne par sa mère. Il était jeune encore, lorsqu'un ami chrétien, zélé comme lui, voulut l'entraîner dans un désert de la Syrie, où quelques solitaires pratiquaient la pénitence. Ce projet ne fut combattu dans le cœur de Chrysostome que par la résistance et les regrets de sa mère. Il faut l'entendre lui-même raconter cette scène touchante. Jamais son éloquence ne surpassa le langage persuasif et tendre de cette femme pieuse, plus mère encore que chrétienne. "Lorsque ma mère, dit l'apôtre chrétien, eut appris ma résolution de me retirer dans une solitude, elle me prit par la main, me conduisit dans sa chambre, et m'ayant fait asseoir auprès d'elle, sur le même lit où elle m'avait donné naissance, elle se mit à pleurer, et ensuite me dit des choses encore plus tristes que ses larmes."

Rien n'égale dans le récit de Chrysostome, la plainte naïve de cette mère désolée. Après avoir rappelé les peines, les embarras, les périls d'une jeune veuve au milieu du monde, dans la faiblesse de son âge et de son sexe: "Mon fils, dit-elle, ma seule consolation au milieu de ces misères, a été de te voir sans cesse et de contempler dans tes traits l'image fidèle de mon mari qui n'est plus. Cette consolation a commencé dès ton enfance, lorsque tu ne savais pas encore parler, temps de la vie où les enfants donnent à leurs parents les plus grandes joies. Je ne te demande maintenant qu'une seule grâce: ne me rends pas veuve une seconde fois, ne renouvelle pas un deuil qui commençait à s'effacer; attends au moins le jour de ma mort; peut-être me faudra-t-il bientôt sortir d'ici-bas. Quand tu m'auras enseveli, et réuni mes cendres à celles de ton père, entreprends alors de longs voyages, passe telle mer que tu voudras, personne ne t'en empêchera; mais, pendant que je respire encore, supporte ma présence, et ne t'ennuie pas de vivre avec moi: n'attire pas sur toi l'indignation de Dieu, en m'accablant de si grands maux, sans avoir été offensé par moi."

Quel accent de douleur et de vérité! C'est la simplicité d'Homère, ou plutôt celle de la nature. La loi chrétienne, qui semblait contredire les affections du cœur, leur rendait quelque chose de plus saint et de plus pur. Tout le secret du cœur d'une mère est dans cette prière si humble et si vive pour que son fils ne la sacrifie pas, même à la religion. Chrysostome n'eut pas le courage d'affliger sa mère, et renonça au projet d'un lointain voyage.

VILLEMALIN.

CONNAISSANCES UTILES

* * *

De la dentelle tachée, mise à tremper une nuit dans du lait puis lavée dans de l'eau chaude et savonneuse, se nettoiera.

* * *

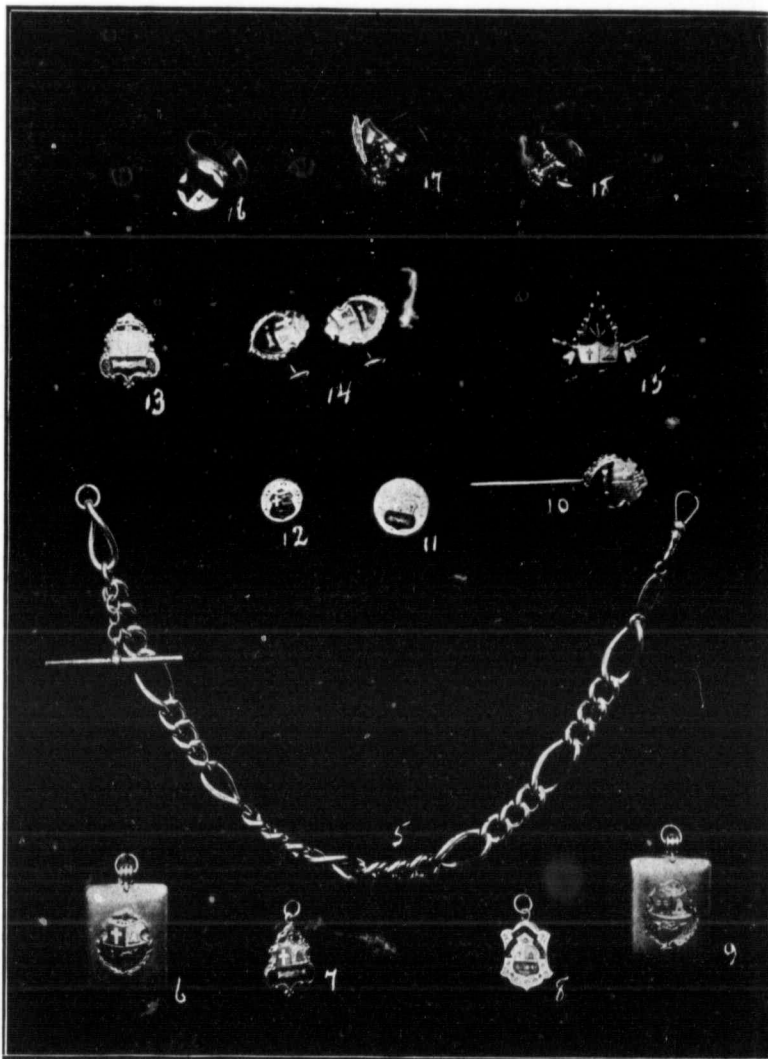
De la cire fondue appliquée avec un chiffon en frottant vivement polira un soulier jaune ou brun comme un véritable miroir.

* * *

De la cire, réduite avec de la térébentine jusqu'à consistance de la crème fera un excellent vernis pour les meubles.

* * *

De l'alcool bien imbibé dans les vêtements en les frottant enlèvera les taches d'herbe.



- No. 5 Chaîne de montre.
- No. 6 Médaillon émaillé.
- No. 7 Breloque avec monogramme et écusson.
- No. 8 Breloque émaillée.
- No. 9 Médaillon avec monogramme et écusson.
- No. 10 Épingles à cravate 14K, émaillée.
- No. 11 Bouton insigne (grand format).
- No. 12 Bouton insigne (petit format).
- No. 13 Insigne quart de million.
- No. 14 Boutons de manchettes.
- No. 15 Feuille d'érable.
- No. 16 Bague en or émaillée 14K.
- No. 17 Bague en or 14K.
- No. 18 Bague en or 14K, petit modèle.

Des fers à repasser doivent être de temps en temps plongés dans de l'eau chaude dans laquelle ou aura laissé fondre de la graisse. Deux pintes d'eau et une cuillerée à thé de graisse sont la formule. Cette solution conservera les fers jolis et unis.

* * *

Des parties égales de blanc d'oeufs et de glycérine font un composé superbe pour détacher les flanelles blanches. Il faut d'abord plonger dans la solution et laver copieusement.

* * *

On peut empêcher les poêles de rouiller avec une couche de vernis et de térébentine bien mélangés.

* * *

Les chandelles devraient être achetées l'hiver. Elles sont meilleures quand elles sont fabriquées en des temps froids et s'améliorent par l'âge.

De l'eau froide appliquée au nez et au cou fera cesser les saignements de nez.

* * *

Un chasse-graisse excellent se prépare ainsi: Faites bouillir une once de savon coupé en petits morceaux dans de l'eau douce; ajoutez une cuillerée à thé de salpêtre et une once et demie d'ammoniaque. Embouteillez ce fluide et bouchez bien. Servez-vous-en sur les boites sèches et matériaux.

PLUS DE 1400 PUBLICATIONS AU CANADA

D'après l'édition de 1909 du Canadian Newspaper Directory, qui vient de paraître le Canada et Terre-Neuve peuvent se vanter d'avoir 15 journaux quotidiens, 1015 hebdomadaires ou hebdomadaires, 262 mensuels ou bi-mensuels et 14 autres paraissant moins fréquemment.

L'AIL

LA SOCIÉTÉ
"L'AIL"

7 Place d'Armes
TÉLÉPHONE

OFFICIER

S. G. Mgr P. E.
M. Chan. G. GA

Le Arène Lavallée
Jos. Contant,
A. G. H. Bélique
F. C. Laberge L.C.
L. J. D. Papineau
A. St-Cyr,
Théo. Cypriote M.
S. Beaudin C.R.,
Eug. H. Godin,
Ernest Brossard,
W. Michaud,
L. O. Dauray N.F.
En Fauteux,

Département
Cha Duquette,
Cam. Manceau,
C. H. Vaillancou

A. ST-CYR
HEURES DU

Pe
M. JOD

Nous avons
Brossard, mem
être nommé p
le gérant de s
Canégonde, Mo
de cette nomina
ment notre con
ten.

Chaque société
lui-même lorsqu
que mot qu'il p
candidat qu'il p
tution à laquel
ment à augment
qu'il recherche p

Demandez à
L'ALLIANCE, cela
pouvez lui rendr

Aucune associa
gisse de ses statut
prise ne peut exist
membres sont ap
chousiasme. On n
dans le travail.

La mutualité te
trier, aujourd'hui
comme un véritable
suffit de savo'r
temp sûr une oeuvr
sociale.

L'ALLIANCE NATIONALE

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Téléphone Bell Main : 2255

OFFICIERS GENERAUX

B. G. Mgr P. BRUCHESI, Préd. Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, Aumônier

Bureau Exécutif

La Arsène Lavallée C.R., Préd. Général
Jos. Contant, Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D., 1er V.-Prés. Gén.
F. C. Laberge I.C., 2em V.-Prés. Gén.
J. D. Papineau, Secrétaire Général
A. St-Cyr, Trésorier Général
Théo. Cypriot M.D., Médecin en Chef
S. Beaudin C.R., Av. seur Légal
Eug. H. Godin, Directeur
Ernest Brossard, Directeur
W. Michaud, Directeur
L. O. Dauray N.P., Directeur
E. Fauteux, Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection
Ch. Duquette, Inspecteur en Chef
Cam. Manseau, Inspecteur
G. H. Vaillancou, Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRESORIER GENERAL.
HEURES DU BUREAU: 11 1/2 A.M. A 12 1/2 P.M.
Percepteur (Art. 192)
M. JODOIN, 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL.

CA et LA

Nous avons appris avec plaisir que M. Ern. Brossard, membre du Bureau Exécutif venait d'être nommé par la banque d'Épargne au poste de gérant de succursale dans le quartier Ste-Camégonde, Montréal. Nous sommes heureux de cette nomination et félicitons bien cordialement notre confrère de cette heureuse promotion.

Chaque sociétaire, dans une mutualité, s'aide lui-même lorsqu'il aide à son association. Chaque mot qu'il prononce en sa faveur, chaque candidat qu'il présente contribue à fortifier l'institution à laquelle il appartient et, conséquemment à augmenter la valeur de la protection qu'il recherche pour lui et les siens.

Demandez à votre ami d'entrer dans L'ALLIANCE, cela ne vous coûtera rien et vous pouvez lui rendre un grand service.

Aucune association, si grande que soit la sagesse de ses statuts, si beau que soit le but qu'elle ne peut exister, grandir et prospérer si ses membres sont apathiques, insouciantes, sans enthousiasme. On ne fait rien de durable et de bon sans le travail.

La mutualité telle qu'elle est en voie de se constituer, aujourd'hui, en Amérique, nous apparaît comme un véritable instrument de précision dont nous ne pouvons nous servir, pour accomplir, à coup sûr une oeuvre vraiment féconde et vraiment sociale.

N'attendez pas l'occasion de rencontrer celui que vous désirez faire entrer dans votre cercle pour le solliciter. Allez chez lui, et souvent celui qui vous aurait écouté distraitemment sur la rue vous écoutera avec intérêt chez lui.

Le promoteur et le "sustenteur" de toutes les entreprises humaines, petites ou grandes, c'est l'enthousiasme. Vous ne pouvez donc pas espérer atteindre le succès dans votre cercle si vous ne comptez pas de membres enthousiastes, car ce sont eux qui réveillent les endormis, ce sont eux qui augmentent l'effectif.

A TRAVERS LES CERCLES

Cercle Bruchési, No. 135

Le 16 juillet courant, le Cercle Bruchési a été témoin d'une fête dont le souvenir restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui assistaient. Cette fête avait pour occasion, la présentation, par M. Arsène Lavallée, notre président général et autres officiers généraux de notre belle association, d'un drapeau mérité par le cercle pour la part brillante qu'il a prise au concours qui s'est terminé le 31 décembre dernier. Inutile d'ajouter que l'assistance était nombreuse et que près de cent sociétaires avaient tenu à assister à cette intéressante cérémonie.

M. le président général était accompagné de M. F. C. Laberge, V. P. G., du sec.-gén., du médecin en chef et des directeurs MM. Godin, Michaud et Fauteux. L'assemblée du cercle était présidée par le président du cercle M. D'arfresne. Nous avons aussi remarqué parmi les officiers et membres présents, MM. Joannette, fondateur du cercle, D. Robillard, V.P., MM. Larichelière, S.A., Raynault, S.F., R. Robillard, très., Dr Comtois, J. A. Boisvert.

Les officiers généraux ont été accueillis avec beaucoup de cordialité. M. le président général présente en termes heureux, le drapeau qui marque une nouvelle victoire dans les annales du cercle Bruchési il retraça les succès que le cercle a obtenus dans le passé, le félicita sur la situation enviable qu'il occupe dans la société et fit surtout l'éloge de ses officiers et de ses membres qui ont travaillé à lui assurer cette situation.

En terminant, il remit le drapeau entre les mains du président du cercle en formant le vœu que les officiers voudront bien répondre à sa lettre-circulaire du mois de juin dernier d'une manière digne du cercle Bruchési.

Les autres officiers généraux, invités à adresser la parole, le firent successivement et avec bonheur. Ils reçurent, à la suite du président général, leur part d'applaudissements et d'approbation. Après les observations qu'ils présentèrent

et les félicitations qu'ils offrirent aux officiers et aux membres du cercle, le président du cercle remercia en termes très appropriés le président général et ses collègues qui l'accompagnaient pour leur présence à l'assemblée et il promit au nom de ses confrères que le Cercle Bruchési resterait toujours digne du drapeau d'honneur qui lui était confié par l'Association.

Cette remarquable réunion se termina par une causerie amicale agrémentée de punch, de chant et de musique et tous se séparèrent en souhaitant de se retrouver avant peu dans des circonstances analogues.

Cercle Jeanne d'Arc No 53

M. A. Quéva, professeur à l'école Polytechnique, chimiste de première classe, membre de notre cercle, nous a donné, le 3 juin dernier, une conférence qui, pendant 1 heure 30, a captivé notre attention.

Le conférencier avait pris pour sujet: Comment on défend sa santé.—Les falsifications des solides (aliments), des liquides (boissons). Les moyens pratiques de reconnaître leur pureté.

M. Quéva voulant se mettre à la portée de ses auditeurs n'est pas entré dans le domaine scientifique. Il nous a démontré que chacun pouvait vérifier par des moyens pratiques la bonne qualité des aliments et boissons que nous absorbons journellement et que par leur emploi pondéré, par une alimentation raisonnée, l'hygiène s'y ajoutant, lorsque l'on sait modérer ses appétits, la vie est douce, facile, et non semée d'accidents continuels pouvant provoquer une mort prématurée.

Pour les aliments solides il nous a cité les farines, le pain avec leurs falsifications et la méthode pratique de se rendre compte de leurs impuretés; puis le moyen d'avoir de bonne viande, de reconnaître si l'on a du bon beurre, des condiments et des sauces non malfaisantes, des sucreries de bonnes qualités, des conserves, des thés, des cafés de première marque.

Passant aux liquides, il nous a montré ce que c'est qu'une eau vraiment potable (question d'actualité), comment on peut la rendre potable chez soi, comment on reconnaît le bon lait, la bonne bière, le vrai cidre,—le pur jus de la vigne.—Il nous fait voir ensuite les falsifications sans nombre des boissons alcooliques, ce qu'elles produisent journellement sur ceux qui en font abus, "porte grande ouverte à la tuberculose, à l'arrêt des fonctions intellectuelles et morales."

Puisse l'exemple de M. Quéva, se vulgariser des conférences de ce genre pour le santé et le bien-être des membres de la Société. Ceux qui entreprennent ces tâches pour le bien de tous, méritent d'être encouragés par tous les comités dirigeants.

(Communiqué).

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DÈCÈS			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
895	Arthur Hurteau	19	Leclerc No. 158	18-12-4	100	16-4-9	24	Pyonéphrose Tuber.	J. Jetté
896	Alexis Brodeur	50	Beloil No. 144	1-7-00	500	7-5-9	59	Cancer	R. Brunelle
897	Guy Lanouette	51	St Tite No. 119	3-6-06	500	16-5-9	51	Phthisie	L. E. Lacoursèe
898	Eug. Gasp. Piché	44	Joliette No. 17	2-8-02	1000	19-6-09	61	Congestion cérébrale	J. C. Bernard
899	Lucien A. Bernard	37	Oiler No. 127	31-7-01	500	20-6-09	45	Meningo-encéphalite	L. A. Gagnier
900	Chs. -impson	18	Contant No. 173	14-6-05	500	22-5-9	31	Tuberculose Pulm.	J. E. Bastien
901	Wilfrid Guay	29	St-Pierre No. 8	10-11-95	1000	25-5-9	42	"	A. F. Jeannotte
902	Léandre Venne	36	Richelieu No. 102	11-10-99	500	28-5-9	40	Pneumonie	E. C. Campeau
903	J. Nap. Plouffe	31	Ste-Rose No. 98	1-2-01	1000	9-6-9	40	Phthisie pulm.	Alex. Rodrigue
904	William Madgin	21	Villeroay No. 311	29-7-8	500	20-0-9	21	Noyade	J. A. Jarry

NOUVEAU CERCLE

Cercle Montmorency No. 326.—Institué à Sault Montmorency, comté de Québec, le 23 juin 1909, par G. H. Vaillancourt, R.P.P.G. et organisé par ce dernier.

Officiers: Chapelain, Rév. G. B. Ruel S.B. P. G., Dr. E. Dupont; Prés. H. Pérusse; V.-Prés. Cyrille Mathieu; S. A. Henri Huneau; Séc. Fin. et Trés. Jos. Quenneville; Md. Ex. Dr. E. Dupont; Comm. J. A. Lortie; Introd. Edmond St-Bernardin, No. 194 (adjoint).

Cercle avait d'abord été fondé en bureau de perception le 7 août 1905.

CONDOLEANCES

Cercle Richelieu, No. 102.—A M. O. Desloges, ex-Président du cercle, à l'occasion de la mort de son épouse.

Les cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cl. St-Louis No. 44.—A G. A. Mailloux, à l'occasion du décès de sa soeur, A Joseph De Vaudreuil, à l'occasion du décès de son fils.

Cl. Bruchési No. 135.—A Ernest Brosseau, à l'occasion de la mort de son père.

Jeanne d'Arc No. 53.—A M. Avila Favreau, à l'occasion de la mort de sa mère.

NOMINATIONS

Substituts

Le Président Général a nommé les membres dont les noms suivent ses substituts après de leur cercle respectif, savoir:

G Gélinais, cl. St-Paul de Grand'Mère No. 165; Em. Dupont, cl. Montmorency No. 326; Joseph Lassonde, cl. Rivière à Pierre No. 265.

Médecins-Examineurs

Le Bureau a ratifié le choix des médecins ci-après nommés:

H. Pelletier, B. P. Mitchel, No. 282; E. Dupont, cl. Montmorency, No. 326 et cl. Dufournel, No. 305 (adjoint); Cornélius Phelan, cl. St-Bernardin, No. 194 (adjoint).

ACCUSES DE RECEPTION

Boucherville 12 mai 1909.

M. L. J. D. Papineau, Séc. Gén.

Monsieur le secrétaire,

J'accuse réception d'un chèque au montant de \$1,000, représentant le certificat de dotation dont feu mon père Rémi Charron était titulaire dans l'Alliance Nationale, plus \$1.20 représentant l'excédent de contributions transmis à cette caisse de dotation par feu mon père qui s'était inscrit dans l'Alliance Nationale plus vieux qu'il n'était réellement.

Permettez-moi, M. le Secrétaire Général de vous remercier pour la promptitude que vous avez mise à payer ce certificat de dotation.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre bien reconnaissante,

Nathalie Charron.

Guillaume II prépare une publication nouvelle de chansons de route et de marches militaires que les troupes allemandes devront apprendre et chanter. L'empereur a composé des paroles pour celles de ces marches qui n'en avaient pas.

CONSEIL GENERAL

ETAT FINANCIER

Au 21 mai 1909

CAISSE DE DOTATION

Recettes	
Contributions, \$17,677.31. Intérêts, \$597.	\$ 18,275.05
Balance	909,915.67
	\$919,190.72
Déboursés	
Bénéficiaires de membres décédés, \$ 8,833.33	
Invalides, \$500.00	500.00
Cse. Gén. (5 p.c.), \$883.87. Divers, 913.21	
Balance	908,944.18
	\$919,190.72

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes	
Contributions, \$1,432.61. Intérêts, etc., \$148.38	\$ 1,581.00
Balance	29,726.14
	\$31,307.13
Déboursés	
Indemnités, \$2,460.14. Remboursement \$26.31	\$ 2,486.45
Cse. Gén. (5 p.c.), \$71.03	
Balance	28,809.05
	\$31,307.13

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes	
Dépôts, \$881.92. Intérêts, \$36.00	\$ 917.92
Balance	56,978.89
	\$57,896.81
Déboursés	
Cercles	\$ 2,028.13
Balance	55,868.68
	\$57,896.81

CAISSE GENERALE

Recettes	
Cse. Dot. & Md. (5 p.c.)	\$ 955.50
Rétrib. \$67.50. Drt. & Hon. \$1,300.	236.50
Revue, \$29.18. Fournit. \$147.89	177.07
Assoc. Off. \$17.86. Divers, \$49.65	67.51
Balance, 31 mai 1909	2,693.13
	\$ 4,129.71
Déboursés	
Poste, etc., \$34.25. Papeterie, etc., \$73.15	\$ 107.40
Loyer, \$78.00. Salaires Empl. Bur. \$552.00	630.00
Divers, (Bur.) \$29.13. Off. Gén. (Rémur.) \$316.68	345.81
Fournitures, \$29.75. Revue, \$221.88	251.63
Organisation, \$160.04. Propagande, \$288.43	448.47
Inspection, \$12.54. Enquêtes, \$261.55	664.09
Remboursement, \$62.00. Divers, \$72.57	134.57
Balance, 30 avril 1909	1,544.74
	\$ 4,129.71

Résumé	
Caisse de dotation, surplus	\$ 908,944.18
Caisse des Malades, surplus	28,809.05
Caisse d'Epargne, surplus	55,868.68
	\$993,621.91
Caisse Générale, découvert	2,693.13
	\$990,928.78

PLACEMENTS DES FONDS

Fabriques	\$ 35,700.00
Municipalités scolaires	52,159.58
Municipalités	36,230.00
Prêts Hypothécaires	876,650.87
Dépôt, Gouvernement, N. B.	10,000.00
Cercles	60.00
	\$1,010,850.45
Cercles, etc. Surplus remisés	517.66
Avances par banques pour compléter prêts hypothécaires	19,404.01
	\$990,928.78

Attesté, à Montréal, 31 mai 1909.

L. J. D. PAPINEAU,

Secrétaire Général.

ALFRED ST-CYR,

Trésorier Général.

Certifié correct.

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

Versements Périodiques:—

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées:

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (180).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement c'est-à-dire verser tout ce qui est dû (181) et avant le premier juillet, chaque année (182).

Délai de Grâce:—

Un membre peut retarder d'affecter ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans que cela perde aucun de ses bénéfices art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires:—

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer une indemnité de 10 cts par \$1,000 d'assurance garantis par son certificat de participation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191A). Les cercles, et encore moins les officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

Suspension:—

1o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de sa suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

2o Être inscrit de plein droit, le 1er jour du 2ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (180, 310 et 375).

Réintégration:—

Tous membres suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 365-6-8). Pour cela il faut:

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours, pour le mois suivant et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Fournir un certificat de santé (formule 28), s'il produit une demande de réintégration au Conseil Général dans un délai de deux mois qui suivent la date de sa suspension.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 11 mai 1909

A M. L. J. D. Papineau, S. G.

Alliance Nationale.

Monsieur,

Je reçois à l'instant un chèque de cinq cent dollars (\$500.00) de l'Alliance Nationale, en règlement de ma réclamation pour bénéfice d'invalidité absolue et acompte de mon certificat de dotation.

Veillez offrir mes remerciements à la société pour l'empressement avec lequel on m'a accordé les bénéfices auxquels j'avais droit. Je dois ajouter que c'est un grand avantage pour moi dans la pénible situation où la maladie m'a placé de pouvoir retirer ainsi une partie de mon capital assuré.

Votre dévoué,

(Signé)

J. E. Legris

St-Pierre, Man. 24 mai 1909

M. Papineau, Séc. Gén.

L'Alliance Nationale,

Montréal.

Cher Monsieur,

Les membres du cercle Provencher No. 156 de l'Alliance Nationale, ont l'honneur de vous remercier de la promptitude que vous avez apportée à payer le certificat de dotation au montant de \$1,000, de notre regretté confrère Joachim Perreault.

Veillez être assez bon de faire mettre le petit article dans votre bulletin mensuel. croyez moi, monsieur, le secrétaire général,

Votre tout dévoué,

Geo. Renuart, Sec. Arc.

Lorsque le...
ou paroisse...
n'est pas ré...
Pour ce qui...
en dehors de...
ne mentionn...
ABREVIATI...
Substitut du...
Financier; M...
Le coût de...
ligne ou partie

No 1-CL, ST...
l'Homme, 22...
St-Denis; S. A...
Clapin, 240 B S...
No. 3-CL, BE...
No. 5-CL, VII...
Leduc, 6 F. Réu...
ard, Md.-Ex., 8...
re et le mardis, 8...
No 6-CL, S...
Rév. P. L. T...
Perrault, 857 O...
Plessis; S. A., J...
Dufault, 784 O...
Plessis, Réunion...
St-Vincent de...
No 7-CL, ST...
J. Boileau, S.F...
mercredi, 7 1/2...
No 8-CL, ST...
ard, 1186 St-An...
Hubert, Runion...
St-Catherine...
No 9-CL, ST...
Aldric, Boile...
Libersan, Réuni...
notaire Libersan...
No. 10-CL, ST...
mouroux, 662 M...
Bonne, S.A., N...
22 Centre, Réu...
No 12-CL, ST...
Langevin; J...
E. G. Poirier, S...
ault, Md.-E., 180...
Reun, 2e, se jeu...
des M. Dame O...
No 13-CL, ST...
Smith; S.F. F...
J. E. La For...
Amédée, 3 h. p.m...
No 15-CL, ST...
Thibaudeau, S...
Thibaudeau, S...
jeudi, 8h. p.m...
No 16-CL, ST...
Smith; S.F. F...
manche salle Du...
No 22-CL, ST...
Art, Brault; S.F...
dernier vendred...
No 24-CL, NO...
Perrault; S.A., W...
dimanche, 2 1/2 h...
No 25-CL, LA...
Boucherville; S. F...
740 hrs p.m., Éd...
No 26-CL, ST...
paulin, M. Jabbé J...
Gauthier, S.A...
No 29-CL, HOC...
Darling, W. D...
de merc., 8h. p.m...
No. 31-CL, MO...
Amédée Dugas, P...
Forest, S.F. R...
No 34-CL, SAL...
Chatel, S.F., Léop...
Milette, rue Ste-C...
No 37-CL, CONT...
S.A., Hon. Tétrault...
No 42-CL, ST...
Lachapelle, 1850 Ste...
te, 224 Fullum, R...
salle Larivière, 5...
No 44-CL, ST...
Mailloux, 909 de M...
druell 900 St-Huber...
hrs p.m., Salle Bra...
No 46-CL, RICA...
Jules A. Desjardins...
Bureau J. A. Desjar...
No 49-CL, JACQ...
S. A., Ebbly, S.F...
mardis, 8 hrs p.m...
No 60-CL, ST-G...
F. B. Sylvestre; S.F...
No 64-CL, ST-J...
F. Dérome, S.F., e...
7 hrs p.m., sa...
No 65-CL, ST-E...
S. F., N. Béd...
hrs p.m., chez M. I...
No 66-CL, SOUL...
Cascades Pe...
salle, dernier vend...
No 64-CL, NOTR...
Britania; S. A...
salle Laféche...
No 65-CL, ST-F...
Forest; S...
mercredi che...
No 66-CL, LAPR...
B. Hébert. Réu...

